


## Qui sommes-nous?

L'Alliance pour les fruits et les légumes frais (AFLF) est une initiative conjointe de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, du Conseil canadien de l'horticulture et de la Corporation de règlement des différends dans le commerce des fruits et légumes.

## Notre but

Améliorer l'environnement commercial du secteur des fruits et des légumes frais.

« Les succès futurs reposeront sur un solide partenariat entre les secteurs public et privé du Canada ainsi que sur la mise en œuvre d'initiatives menées par le secteur des fruits et légumes et soutenues par la réglementation, les politiques et les services du gouvernement. »

 Agriculture et Agroalimentaire Canada / Agriculture and Agri-Food Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est heureux de participer à la production de ce dépliant, dans le cadre du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA). AAC s'engage à travailler avec ses partenaires du secteur afin de sensibiliser le public à l'importance des secteurs agricole et agroalimentaire au Canada. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'Alliance et ne sont pas nécessairement celles d'AAC.



Alliance pour les fruits et les légumes frais

*Les pratiques commerciales douteuses minent la confiance à l'égard du secteur des fruits et légumes, portent atteinte à l'image du Canada à titre de partenaire commercial digne de confiance et nuisent aux producteurs, aux distributeurs et aux consommateurs. Pour assurer une prospérité soutenue au sein de notre secteur toujours plus concurrentiel, il faut des politiques gouvernementales qui favorisent les pratiques commerciales justes et loyales.*

*L'Alliance pour les fruits et les légumes frais travaille au raffermissement du cadre réglementaire en vue de favoriser l'amélioration de l'environnement commercial du secteur des fruits et des légumes, ce qui contribuera à accroître les relations commerciales et à assurer la réussite à long terme du secteur.*

**BÂTIR UN  
MEILLEUR  
ENVIRONNEMENT  
COMMERCIAL**



Alliance pour les fruits et les légumes frais



**BÂTIR UN  
MEILLEUR  
ENVIRONNEMENT  
COMMERCIAL**

BUREAU DU  
SECRETARIAT

165, The Queensway  
pièce 205, Toronto  
ON M8Y 1H8

Tél. (416) 255-9200  
Télé. (416) 255-3700

## Notre équipe



## Les défis à relever

- Assurer un cadre réglementaire qui favorise les pratiques commerciales justes et loyales
- Favoriser la viabilité et l'autonomie des entreprises canadiennes qui font preuve de responsabilité
- Réduire les risques commerciaux et du marché
- Promouvoir la bonne réputation du Canada à l'échelle nationale et internationale
- Respecter les obligations internationales du Canada en matière de commerce
- Maintenir la réciprocité avec les États-Unis
- Consolider les partenariats entre le secteur et le gouvernement
- Maintenir des catégories, des normes commerciales et un solide cadre réglementaire à des fins d'application
- Renforcer les dispositions relatives à la délivrance de permis, les mécanismes de règlement de différends et les services d'inspection
- Contribuer à la gestion des coûts opérationnels et des frais des services gouvernementaux

## Nos solutions

*En vue d'améliorer l'environnement commercial du secteur des fruits et des légumes frais, l'Alliance assure la coordination de projets dans cinq domaines clés :*

Inspection à destination :

- Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec le gouvernement, un programme d'inspection à destination permanent, fiable et abordable

Examen et normalisation des catégories et des méthodes d'inspection :

- Remanier la liste des catégories pour les fruits et les légumes frais et, lorsque cela est possible, uniformiser les normes de catégories du Canada et des États-Unis, les directives sur l'état des produits à destination, les protocoles d'inspection et les procédures de déclaration

Pratiques financières :

- Déterminer l'incidence des pratiques, des faillites et des cas d'insolvabilité frauduleux dans certains marchés ainsi que les circonstances les entourant
- Établir des recommandations visant à réduire l'incidence de cas frauduleux d'insolvabilité et de faillite

Dispositions relatives aux fiducies (fiducies réputées) :

- Élaborer et établir au Canada, en consultation avec les provinces et les territoires, des dispositions relatives aux fiducies à l'intention des marchands de fruits et de légumes frais

Délivrance de permis et arbitrage :

- Examiner, modifier et moderniser le Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage et les mécanismes institutionnels connexes

## Les avantages

- Stabilité financière accrue des entreprises canadiennes
- Amélioration de l'image des marchés canadiens parmi la clientèle internationale
- Crédibilité accrue du segment canadien de la vente en gros, ce qui améliorera la réputation du Canada comme État respectueux de ses obligations internationales en matière de commerce
- Maintien et amélioration du statut privilégié des exportateurs canadiens auprès des États-Unis
- Confiance accrue chez nos partenaires commerciaux dans les services et les systèmes du Canada
- Amélioration des relations commerciales entre les acheteurs et les vendeurs grâce à des normes de catégories et des méthodes d'inspection uniformisées
- Meilleure capacité d'obtenir des produits quand survient une pénurie dans l'approvisionnement
- Meilleure prévention des différends et amélioration des services fournis par la Corporation de règlement des différends dans le commerce des fruits et légumes

# AFLF

Alliance pour les fruits et les légumes frais

